Réf. Farde e-Assemblées : 2547860

N° OJ : **34**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Subside 2023/11.- Propreté Publique.- "Association de la Jeunesse VLM" : 2.750,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'Association de la Jeunesse VLM s'engage à organiser des animations de sensibilisation à la propreté publique pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 2.750,00 EUR à l'Association de la Jeunesse VLM.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 2.750,00 EUR à l'Association de la Jeunesse VLM pour des animations et la sensibilisation à la propreté publique.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.

Annexes :